



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME



**COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'ESSONNE**

Place Raymond Gombault 91540 ORMOY

Tél : 01 64 57 11 81 – E-mail : [departement91-secretaire@ffvelo.fr](mailto:departement91-secretaire@ffvelo.fr)

Site : <https://essonne.ffvelo.fr>

Le bureau est ouvert les Lundi et vendredi de 9 h à 12 h et mardi et jeudi de 14 h à 19 h 30

Ormoys, le 29 mars 2022

Compte-rendu de la réunion des clubs du mardi 15 mars 2022 – 20h30  
à la salle des Fêtes d'Ormoys.

Ordre du jour :

- 1) Les Retrouvailles – point sur les résultats.
- 2) Le Critérium départemental – dernières informations.
- 3) Formations : Savoir Rouler à Vélo etc.
- 4) Mai à Vélo.
- 5) Vivons Vélo.
- 6) Déclaration des randonnées des clubs sur démarches simplifiées.
- 7) Préparation du calendrier 2023.
- 8) Questions diverses dont celles déjà posées par un club et parole aux clubs.

Comité directeur :

Présents : Patrick Perello, Michel Le Rouzic, Roland Lucquiaud, Christian Proponet, Clément Laffargue, Henriette Derubé, Jean-Luc Lécuyer.

Absents excusés : Cécil Delmotte, Marc Delvallet, Joëlle Divol, Philippe Marie.

21 clubs présents, 7 excusés.

Le Président Patrick Perello ouvre la séance à 20h35.

**I – Les Retrouvailles**

Nous avons retrouvé notre organisation type.

Un accident (chute) s'est produit au retour au niveau de l'école d'Ormoys à cause d'une plaque (téléphonie) sur la chaussée mal positionnée.

Nous avons eu seulement 231 inscrits : 190 Essonnais et 24 féminines. 14 940 km parcourus.

Il y a eu beaucoup de participants sur le 80 km.

Il serait utile de s'interroger sur la faible participation. Serait-elle due aux congés scolaires et au passe sanitaire ?

Nous félicitons le VCBS Chilly-Mazarin, club le plus représenté avec 20 participants et remercions Villabé pour le plus grand nombre de participants par rapport au nombre de licenciés (60 %)

3 clubs ex aequo avec le plus de féminines (4) : AS Ballainvilliers, VCBS et AC Sénart.

Il est demandé par un représentant d'un club d'analyser la possibilité de changer de parcours.

Cela est difficile car nous ne pouvons avoir qu'un seul point de ravitaillement tout en proposant des

parcours de 20, 40, 60 et 80 km.

## **II – Critérium départemental**

Il aura lieu le dimanche 20 mars 2022 à Bondoufle. 4 écoles représentées.

La participation est faible : 26 inscrits.

6 pour les 8/12 ans

15 pour les 13/14 ans

4 pour les 15/16 ans

et 1 pour les 17/18 ans.

Il y a 27 bénévoles (17 EFV, 3 parents, 3 BAC et 4 CoDep).

Critérium régional : il aura lieu le week-end des 14 et 15 juin à Jambville.

Critérium national : le week-end des 9 et 10 juillet à Vesoul.

SNJ à Vesoul du 9 au 17 juillet.

Un voyage itinérant autour de Loudéac avec la Semaine Fédérale du 31/07 au 07/08

Philippe Marie viendra pour la dernière fois et formera son successeur en tant que DDJ.

## **III – Formations**

Animées par le CoDep91 : priorité à la formation animateur club (niveau 1), reportée aux 10 et 24 septembre à cause d'un nombre insuffisant d'inscrits (4 inscrits).

Dirigeant club : le 9 avril mais il n'y avait seulement que 4 inscrits il y a une semaine : la question se pose sur son maintien.

Le tarif est de 25 € (prix du repas).

Initiation mécanique : la date est à planifier.

Formations à planifier avec le CoReg Ile-de-France

Initiateurs (niveau II) : 5 demandes

Moniteur (niveau III) : 1 demande

Lecture carte / orientation : 4 demandes

Pilotage VTT : 6 demandes

Maniabilité Route : 3 demandes.

Formation SRAV : cette formation a été conçue par R. Lucquiaud et M. Le Rouzic. Elle est destinée aux référents chargés d'intervenir dans les écoles primaires et a été réalisée le 19 février avec 8 participants (4 Essonnais, 2 du CoDep 95 et 2 des CoDep75 et 94).

Elle a été jugée très utile et a très bien répondu aux besoins.

L'information a été transmise à la Fédération. Quelle suite sera donnée ?

Bondoufle a reçu 1100 € et une subvention de la Fédération à cette occasion.

Christian Proponet précise que les villes s'associent souvent. Il est donc nécessaire d'intégrer cette formation dans la demande de subvention municipale.

A noter que l'ANS ouvre les demandes de subventions à partir du 16 mars jusqu'au 20 avril.

## **IV – Mai à vélo**

La demande de matériel (15 kits de communication) a été effectuée par le CoDep auprès de la Fédération. Que les clubs qui en désirent un se fassent connaître et viennent le chercher à la

permanence à Ormoy.

Au niveau des clubs, vos cyclo découvertes Mai à Vélo sont à déclarer sur l'Intranet Fédéral.

Merci de nous prévenir lorsque vous avez passé votre rando Mai à Vélo pour que nous puissions la valider. Ainsi vous pourrez prendre l'assurance pour cette organisation.

La Fédération offre 100€ sous conditions : gratuité pour les licenciés et les non licenciés et distances inférieures à 30 km sur route et à 15 km à VTT.

## **V – Vivons Vélo**

Ces randonnées permettent de contribuer au financement de la recherche de l'Institut Pasteur.

5 dates sont retenues : 09/04 -14/05 -18/06 - 09/07 - 08/10

Le CoDep91 souhaite en organiser 3 :

- à Corbeil-Essonnes le 18 juin
- à Sermaise le 8 octobre ce qui permet de recruter sur Dourdan et Saint Chéron
- à Etampes en juillet à la base de loisirs ?

Il faudra les déclarer sur le site Fédéral.

L'application « Vivons Vélo » permet d'enregistrer ses kilomètres parcourus qui sont alors pris en compte par AG2R pour le financement de la recherche de l'Institut Pasteur.

## **VI – Déclaration des randonnées des clubs sur démarches simplifiées**

**Vous pourrez vous référer au diaporama joint en annexe qui comporte un tutoriel.**

Lien pour faire la déclaration :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-d-une-randonnee-pedestre-cyclotourisme>

La déclaration se fera en ligne au minimum 2 mois avant la manifestation sur le site de la Préfecture. Il faudra créer un compte Asso. Il y a 5 pièces justificatives à télécharger.

→ aller sur « manifestations sportives/randonnées » puis « randonnées pédestres, équestres et cyclotouristes »

(Rappel = si >100 participants : déclaration obligatoire, si <100 participants : pas nécessaire).

Nota : renseigner les dispositions de sécurité, notamment avec mise à disposition de gel hydroalcoolique voire masques, port des gants par les bénévoles aux ravitaillements, indiquer en disposition de sécurité que le participant doit respecter le code de la route...

## **VII - Préparation du calendrier « où irons-nous 2023 »**

Lien pour remplir le nouveau formulaire en ligne uniquement, plus de version papier :

<https://forms.office.com/r/QDc9tzsFQM>

- ATTENTION : Il faudra remplir 1 formulaire par discipline (1 pour la route, 1 pour le VTT et 1 pour la marche)
- Fin de saisie pour les formulaires le 18 mai pour compilation par le Codep 91.
- En cas de litiges nous vous contacterons entre le 18 mai et le 10 juin.
- Validation du calendrier : le 10 juin en réunion des clubs à la MDCS Mennecey.
- Vous pourrez effectuer la saisie de votre ou vos randos sur le site fédéral du 11 juin au 15 septembre (il est demandé cependant de les saisir de préférence pour début août afin de permettre le contrôle par le Codep 91 de façon lissée pendant les vacances).

- La parution aura lieu sous 24 heures après validation du CoDep 91.
- Des modifications ultérieures par l'organisateur sont possibles (flyer, gpx)

La date du 5 mars 2023 est à réserver pour les Retrouvailles : 1<sup>er</sup> Trophée du comité.

#### Calendrier des réunions à venir :

. vendredi 10 juin 2022 : Réunion calendrier à la MDCS Mennecy à 20h

. mardi 11 octobre 2022 : Réunion des clubs à Ormoy à 20h30

### **VIII- Questions diverses**

*A/ Existe-t-il une solution cloud (OneDrive, Dropbox, googledrive ou autre) proposée par le CoDep 91 ou la Fédération pour chacun des clubs, sachant qu'une gestion documentaire est partagée sur le site de la Fédération ?*

→ Christian Proponet a rebouclé cette question à la Fédération lors du comité directeur le week-end dernier, pas d'adresse ffvelo pour les clubs pour le moment. Il n'est pas prévu à ce jour d'étendre les adresses mail aux clubs. Les adresses mail ffvelo concernent les CoReg et les CoDep et l'extension aux clubs se fera dans un second temps (nombre d'adresses limité par microsoft)

A l'avenir, il sera proposé aux clubs, sans obligation, d'utiliser le même site que la ffvelo, comme fait pour le Codep, de manière à avoir la même identité visuelle.

*B/ Nous souhaitons ouvrir un atelier solidaire de réparation de vélos. Y a-t-il une aide de la Fédé ? Quid de l'assurance de cette activité ?*

→ La Recyclerie de Massy peut être un bon interlocuteur.

→ Aide du Conseil Départemental dans le cadre des aides aux investissements : la demande est à faire en ligne sur le site du CD 91 (La commission d'attribution se réunit 2 fois par an).

La question de l'assurance sera posée au spécialiste de la Fédération

→ Christian P. propose d'intégrer ce type d'actions dans les critères d'attribution des ristournes fédérales et prend note de la question qui sera remontée à la Fédération.

*C/ Les mineurs non licenciés sont sous la responsabilité de leurs parents. Est-ce nécessaire de signer une décharge ?*

Un moniteur est une personne qualifiée pour encadrer.

*D/ Le problème avec l'ONF est évoqué : à la suite d'une réunion au niveau de la Fédération, il en ressort que les clubs devront s'acquitter des frais de dossier de 90 €. En revanche, la contribution au prorata du nombre de participants n'est pas réglée, la Fédération demandant une exonération jusqu'à un certain nombre de participants (500 ?)*

On nous signale des interdictions de passage, ce qui représente une anomalie inadmissible.

*E/ Base de Sénart : il y a un problème de balisage qui doit être normalisé.*

Fin de la séance à 22h40.

La Secrétaire adjointe  
Josette FERNAND

Le Président  
Patrick PERELLO